AR Prefecture

063-200070761-20221201-2022_01_12_19-DE Reçu le 12/12/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 1er DÉCEMBRE 2022

Présents: cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Georges MORISON

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 24 novembre 2022

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°19

SUBVENTION AU COLLÈGE D'OLLIERGUES

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté de la demande de subvention du Collège Alexandre Varenne à Olliergues pour l'organisation d'une journée festive à l'occasion de ses 60 ans d'existence et propose le versement exceptionnel d'une subvention de 200 €.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 200 € au Collège Alexandre Varenne d'Olliergues ;
- de le charger de l'ensemble des démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le

Pour extrait conforme, Le Président, Daniel FORESTIER